

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 20 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement de géomètres de l'Institut national de l'information géographique et forestière

NOR : TRED1903845A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 20 février 2019, est autorisée, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement dans le corps des géomètres de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au vendredi 1^{er} mars 2019.

La date de clôture des inscriptions est fixée au lundi 1^{er} avril 2019 (le cachet de la poste faisant foi), délai de rigueur.

La date des épreuves écrites est fixée au 25 avril 2019 et la date de l'épreuve orale d'admission est fixée à partir du 21 juin 2019.

Pour les épreuves écrites, des centres de concours mutualisés entre Météo-France et l'IGN seront ouverts ; ils sont situés à Paris (Champs-sur-Marne) et Toulouse. Les organisateurs se réservent le droit d'ouvrir des centres en outre-mer.

L'épreuve orale d'admission se déroulera uniquement au centre de concours de Paris (Champs-sur-Marne).

Le nombre de places offertes au concours est fixé à quatre.

L'organisation de ce concours est mutualisée avec celle des concours pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie.

Une procédure d'inscription par internet, commune à plusieurs concours et gérée par le service concours écoles d'ingénieurs (SCEI), est mise à la disposition des candidats sur le site www.scei-concours.fr. Cette procédure se déroule de la façon suivante :

- saisie et validation des données ;
- édition du bordereau « pièces justificatives » ;
- envoi des pièces justificatives.

Lors de son inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code-signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats doivent prendre contact avec l'Ecole nationale des sciences géographiques, au 01-64-15-32-02.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire.

Nota. – Tous renseignements peuvent être obtenus :

- via internet à l'adresse www.ensg.eu ;
- par courriel adressé à concours@ensg.eu ;
- par téléphone, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, au 01-64-15-32-02 ou au 01-64-15-32-41.